

COMPTE-RENDU

Réunion du Bureau de la CLE SAGE BLV

Lundi 2 mars 2015 à 16h00 à Beaurepaire

Ordre du jour de la réunion

1. Approbation du compte-rendu du Bureau de la CLE du 20 janvier 2015
 2. Concertation relative aux volumes prélevables : échanges autour des variables et critères de partage de la ressource en eau
 3. Avis sur les projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la délimitation de la zone de protection et de l'aire d'alimentation des captages d'eau potable du Ronjay (Faramans) et de Seyez-Donis (Ornacieux)
 4. Questions diverses
-

Synthèse

- Le compte-rendu du Bureau du 1^{er} décembre 2014 est approuvé.
 - La méthode de concertation du premier atelier relatif aux volumes prélevables est validée.
 - L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE est validé.
 - La date de la prochaine réunion de la CLE sera décalée.
-

Alain DELALEUF introduit la réunion et indique les personnes excusées.

1 Approbation du compte-rendu du 20 janvier 2015

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle l'ordre du jour de la réunion du Bureau du 20 janvier 2015 et précise qu'aucune remarque n'a été faite sur le compte-rendu.

Alain DELALEUF met au vote le compte-rendu de Bureau du 20 janvier 2015.

➤ **Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.**

Il sera mis en ligne sur le site <http://www.gesteau.eaufrance.fr/>

2 Concertation relative aux volumes prélevables : échanges autour des variables et critères de partage de la ressource

Evaluation de l'atelier

Ylang CHEVALERAUD présente l'évaluation du premier atelier qui est globalement positive (cf. diaporama).

Emmanuelle LONJARET demande combien de personnes étaient présentes à ce premier atelier.

Ylang CHEVALERAUD répond qu'il y avait environ 60 personnes présentes et qu'ils ont comptabilité 56

réponses au questionnaire.

Présentation des messages-clés de l'atelier

Ylang CHEVALERAUD présente les messages-clés issus de ce premier atelier de concertation (cf. diaporama).

Jean-Claude MONNET revient sur un point du compte-rendu de l'atelier en précisant qu'il n'a pas dit que la Fédération de Pêche avait une opposition de principe à la modification du régime naturel des crues d'une rivière.

Christel CONSTANTIN-BERTIN rappelle le calendrier de la concertation relative aux volumes prélevables ainsi que les prélèvements en eau par usage sur la période 1998-2008 (cf. diaporama).

Ylang CHEVALERAUD précise les principaux enjeux de cette concertation issus des premiers entretiens préalables, les objectifs de cette concertation ainsi que la méthode prévue pour cette concertation. Elle ajoute que deux options sont possibles pour la 2^{ème} partie de l'atelier du 2 février (après-midi) : soit un travail en groupes multi-usages, soit la poursuite du travail par groupes d'usagers engagée le matin.

Philippe MIGNOT demande la signification des « actions oranges ».

Ylang CHEVALERAUD répond qu'il avait été envisagé au départ de faire définir aux participants des actions « vertes », c'est-à-dire faciles à mettre en œuvre, des actions « oranges », un peu plus compliquées à mettre en œuvre et des actions « rouges », difficiles à engager. Ce système étant un peu compliqué, il ne sera finalement pas mis en place de cette manière.

Jean PIN demande quelles sont les structures gestionnaires d'eau potable qui ont été invitées à cet atelier.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que toutes les structures ayant la compétence eau potable ont été invitées, que ce soit des syndicats, des communautés de communes ou des communes. Cela représente une vingtaine de structures.

Thierry CLARY demande à ACTeon de préciser les principales différences entre les deux options proposées pour l'après-midi.

Ylang CHEVALERAUD explique que dans l'option 2, le travail par groupes d'usagers (eau potable, agriculture, piscicultures et industries) est poursuivi afin que chaque groupe puisse réfléchir à des scénarios de répartition entre usages et aux efforts possibles dans une logique de solidarité par bassin versant. L'option 1 a pour objectif de faire trois groupes où tous les usages sont représentés afin que les différents usagers échangent sur les clés de répartition des volumes prélevables envisageables.

Alain DELALEUF indique que l'option 1 a l'avantage de confronter dès l'après-midi les différents usages.

Ylang CHEVALERAUD ajoute que l'option 1 permettrait d'envisager plus rapidement un partage de l'eau sur le bassin versant.

Philippe MIGNOT indique que l'option 1 lui semble plus productive car elle permettra d'entrevoir plus tôt les marges de manœuvre dont les uns et les autres disposent.

Christian BAYLE estime que si c'est l'option 2 qui est choisie, les participants à l'atelier risquent de repartir avec l'impression qu'il n'est pas possible de partager. Il demande si l'objectif est de définir un nombre d'important d'actions ou plutôt des actions consensuelles.

Sébastien ROUX ajoute qu'il faut être prudent lorsqu'on divise un usage car un carrier n'a pas forcément la même vision des choses qu'un autre industriel.

Salvatore SAN FILIPPO indique que l'option 1 permettra d'arriver plus tôt à un consensus entre les différents types d'usage. Il suppose que les usagers d'un même groupe se seront mis d'accord sur leurs exigences avant l'atelier de concertation.

Claire MORAND ajoute que les groupes du matin permettront aux représentants d'un même usage de se mettre d'accord entre eux. Elle précise que sur un autre territoire, le travail de concertation a essentiellement été réalisé par usage et qu'au final, il aurait été plus pertinent qu'il y ait également des réunions entre les différents usages plus tôt dans le processus.

Franck DOUCET fait remarquer qu'avant de travailler sur la répartition entre usages, il faut savoir quel volume les usagers doivent se partager.

Philippe MIGNOT répond qu'il est tout d'abord nécessaire d'étudier les besoins actuels et futurs des uns et des autres afin d'estimer les marges de manœuvre.

Claire MORAND ajoute que les marges de manœuvre de chaque usage sont en effet à identifier mais qu'il ne sera pas possible de ne pas prendre en compte les conclusions de l'étude volumes prélevables en augmentant sans limite les prélèvements. Il y a un cadre réglementaire (Directive Cadre sur l'Eau, objectifs de bon état des masses d'eau) dont il n'est pas possible de s'affranchir.

Franck DOUCET s'étonne que l'on ait besoin de discuter de volume à partager car la masse d'eau de la Bièvre a changé de statut dans le projet de SDAGE 2016-2021 : elle n'est plus indiquée en déséquilibre quantitatif.

Thierry CLARY indique que bien que le bassin de Bièvre Liers Valloire ait fait l'objet d'un déclassement de « déséquilibre quantitatif » à « équilibre fragile », ce dernier classement doit s'accompagner de mesures de gestion raisonnée. Il ajoute qu'au niveau du comité de bassin, il avait été initialement prévu de maintenir le bassin de Bièvre Liers Valloire en déséquilibre quantitatif (eaux superficielles) dans le nouveau SDAGE. Cependant, les services du Préfet de l'Isère ont fait valoir que sur ce territoire, grâce aux réflexions engagées dans le cadre du SAGE et à l'expérience acquise depuis 2000 en matière de partage de la ressource pour les prélèvements d'eau à usage agricole, d'ailleurs confirmé par les conclusions de l'étude volumes prélevables, les acteurs et usagers étaient prêts à s'engager sur une gestion globale tout en préservant la ressource en eau. C'est pour cette raison que dans le projet de SDAGE 2016-2021, le bassin Bièvre Liers Valloire a été classé comme masse d'eau nécessitant des actions de préservation du bon état quantitatif.

Thierry CLARY ajoute que le maintien des prélèvements en eau souterraine à la moyenne 2003-2009, soit environ 50 millions de m³, est un objectif à atteindre et qu'il faudra peut-être dix ans. Il précise qu'il y a actuellement, sur le bassin versant, des demandes d'augmentation des prélèvements très ambitieuses et qu'il est nécessaire de les justifier et de les argumenter. Il rappelle qu'il y a un cadre à respecter, issu de la Directive Cadre sur l'Eau : atteindre le bon état des eaux (qualitatif et quantitatif) le plus rapidement possible et qu'il ne doit pas y avoir plus de deux années sur dix avec des arrêtés sécheresse sur le bassin versant de Bièvre Liers Valloire. Il ajoute que si aucune gestion quantitative de la ressource est mise en place, il y aura de plus en plus d'arrêtés sécheresse sur le bassin, ce qui est toujours traumatisant. L'objectif est donc de pouvoir limiter au maximum ces arrêtés sécheresse.

Emmanuelle LONJARET ajoute que ce n'est pas parce que le bassin a été classé en équilibre fragile et non en déséquilibre quantitatif qu'il n'y a pas de problème sur le bassin versant et qu'il ne faut rien y engager.

Jean ROBIN-BROSSE souhaiterait que la pluviométrie puisse être prise en compte afin de pouvoir adapter les

prélèvements en fonction du niveau de la nappe.

Franck DOUCET fait remarquer que certaines années, les prélèvements se sont élevés à 61 millions de m³. Il demande s'il sera toujours possible de prélever 61 millions de m³ certaines années et souhaite savoir sur combien d'années la moyenne devra être respectée.

Ylang CHEVALERAUD répond que ces éléments seront définis lors de la concertation.

Jean-Claude MONNET indique que les pêcheurs ne sont pas des préleveurs mais qu'ils veilleront à ce que les débits biologiques des rivières soient bien respectés. Il fait remarquer qu'aujourd'hui, à Manthes, le niveau de la nappe est 50 cm plus bas que l'année dernière à la même époque.

Jean ROBIN-BROSSE indique que les niveaux de nappe sont tout de même actuellement élevés.

Philippe MIGNOT indique que les discussions précédentes montrent que la concertation sera ouverte et que l'objectif sera bien d'accorder le plus de personnes possibles. En termes de méthodologie, il demande si les membres du Bureau préfèrent l'option 1 ou 2.

Les membres du Bureau choisissent unanimement l'option 1.

Ylang CHEVALERAUD rappelle qu'à partir du constat de l'étude volumes prélevables, des obligations de la Directive Cadre sur l'Eau et des réalités socio-économiques, la concertation devra permettre de définir les volumes maximums pouvant être prélevés, la durée de la moyenne glissante...

Franck DOUCET demande quel est le résultat attendu de ce premier atelier.

Ylang CHEVALERAUD répond que ce premier atelier permettra d'avoir une vision des compromis possibles et d'identifier les actions pouvant être mises en place. Il permettra de récupérer des éléments chiffrés en vue de définir un scénario consensuel lors du 2^{ème} atelier.

Thierry CLARY rappelle que les eaux souterraines et les eaux superficielles sont liées et que c'est le toit de la nappe qui permet d'alimenter les zones humides et les cours d'eau. Il ajoute que c'est le niveau piézométrique de la nappe qui permet d'alimenter les sources de Manthes et de Beaufort et qui évite aux pisciculteurs d'avoir à pomper la ressource souterraine.

Christian BAYLE demande si les données d'aménagement du territoire et de prospective seront discutées lors de la concertation et intégrées dans les scénarios proposés.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que l'atelier de concertation a notamment pour objectif de définir les besoins à 10 ans des différents types d'usages.

Philippe MIGNOT ajoute que le SAGE pourra également par la suite évoluer en fonction des nouvelles données disponibles.

Franck DOUCET indique que l'étude donne une vision de l'état quantitatif jusqu'en 2009 et demande s'il est prévu un suivi dans le temps.

Philippe MIGNOT confirme qu'il est en effet important d'avoir un suivi pour pouvoir adapter les mesures prises.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond qu'il est bien prévu de mettre en place un suivi des prélèvements en

eau et de l'état quantitatif de la ressource. Ce suivi sera prévu dans les actions du SAGE.

Franck DOUCET demande s'il serait possible de garder une variable d'ajustement par rapport à l'état de la ressource afin de pouvoir augmenter le volume prélevable quand la nappe est haute.

Thierry CLARY indique que la mise en place d'un « observatoire de la ressource » aura pour première mission de connaître d'abord les efforts qu'auront consentis les usagers sur la gestion quantitative avant de permettre plus de volume prélevable. Par contre, une fois l'organisation du partage mise en place, rien n'interdit après quelques années de rodage de réfléchir à une gestion intégrant la piézométrie de la nappe.

Christel CONSTANTIN-BERTIN ajoute que c'est un point qui pourra être abordé dans les réunions de concertation.

➤ **La méthode de concertation de ce premier atelier relatif aux volumes prélevables est validée avec l'option 1.**

3 Préparation de la réunion de CLE du 26 février 2015

La date du 26 février 2015 ne convenant pas, une autre date de réunion de CLE sera proposée.

➤ **La date de la prochaine réunion de CLE devra être modifiée.**

Bilan 2014 – Programme 2015

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le bilan 2014 ainsi que le programme prévisionnel 2015 (cf. diaporama).

Salvatore SAN FILIPPO propose d'ajouter dans le bilan d'activités, pour le diagnostic du fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau, que les bureaux d'études ont réalisé un certain nombre d'entretiens et la quasi-totalité des reconnaissances de terrain prévues.

Christel CONSTANTIN-BERTIN confirme que cela sera ajouté.

Thierry CLARY demande, pour le programme 2015, dans le volet communication, s'il a été prévu de faire de l'information / communication auprès des élus. Il cite l'exemple d'autres SAGE où des sessions de formation des élus ont été organisées sur certaines thématiques et indique que cela pourrait être intéressant pour le territoire de Bièvre Liers Valloire.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond que cela pourra être étudié avec la commission communication.

Thierry CLARY rappelle, par rapport au calendrier d'élaboration de la stratégie présenté, qu'il sera impératif de fournir, avant le mois de juin 2015, un volume prélevable pour l'usage irrigation agricole, à la Chambre d'Agriculture de l'Isère, pour l'étude d'impact de l'Organisme Unique de Gestion Collective des prélèvements à usage d'irrigation (OUGC).

Jean PIN craint que cela soit compliqué car le bassin versant de Bièvre Liers Valloire se situe sur deux départements.

Franck DOUCET rappelle que l'OUGC prend en compte les bassins versants dans leur totalité.

➤ **Le bilan 2014, auquel sera ajouté des précisions sur le diagnostic hydromorphologique, et le**

programme 2015 seront présentés en réunion de CLE.

Budget prévisionnel 2015

Christel CONSTANTIN-BERTIN présente le budget prévisionnel 2015 (cf. diaporama) en précisant que des modifications pourront encore être réalisées.

➤ Le budget sera présenté en réunion de CLE.

Points d'information supplémentaires

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'étant donné l'ordre du jour, il est possible d'y ajouter deux points d'informations complémentaires (cf. diaporama).

Philippe MIGNOT ajoute qu'il lui semble important de faire un point sur la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et qu'il serait également intéressant de faire le point sur l'avancement des démarches captages prioritaires.

Jean PIN propose, pour le point sur l'avancement des démarches captages prioritaires, de proposer aux animateurs captages de venir présenter les démarches en cours.

Emmanuelle LONJARET indique qu'il semble prématuré de présenter la note de cadrage de l'évaluation environnementale.

➤ Les deux points suivants seront ajoutés à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLE : point sur la compétence GEMAPI et point sur l'avancement des démarches captages prioritaires sur le bassin versant.

4 Remplacement temporaire de la chargée de mission

Christel CONSTANTIN-BERTIN indique qu'elle sera en congé maternité à partir du 26 avril 2015 et que son remplacement est prévu de mi-avril 2015 à mi-septembre 2015.

5 Questions diverses

Christian BAYLE demande s'il est prévu d'engager un contrat de rivière sur le bassin versant.

Christel CONSTANTIN-BERTIN répond qu'il avait été envisagé de commencer l'élaboration d'un contrat de rivière sur le bassin versant suite à la validation de la stratégie du SAGE (prévue en avril 2016).

Philippe MIGNOT ajoute qu'il est important d'y voir plus clair dans les financements de la Région avant de s'engager dans l'élaboration d'un contrat de rivière.

Thierry CLARY indique que la mise en œuvre d'un contrat de rivière sur le bassin de Bièvre Liers Valloire permettra de réaliser les actions prévues dans le SAGE. Il ajoute qu'il ne faut pas voir le contrat de rivière comme une dépense car cela permet aussi de faire des économies en améliorant la qualité de l'eau. Par ailleurs, sur le bassin de Bièvre Liers Valloire, il y a aussi des problèmes d'inondations et élaborer un contrat de rivière permettra d'anticiper les inondations pour qu'il y ait le moins de dégâts possibles.

La séance est levée à 18h.

Le Président,
Philippe MIGNOT

Liste des présents

Etaient présents :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	DELALEUF Alain	Communauté de Communes Porte de DrômArdèche
	PIN Jean	Syndicat Intercommunal d'Eau Potable Valloire Galaure
	GABILLON Michel	Chambre de Commerce et d'Industrie Nord Isère
	GUIZARD Laurent	UNICEM
USAGERS	MONNET Jean-Claude	FDPPMA de la Drôme
	SAN FILIPPO Salvatore	FRAPNA Isère
ETAT	LONJARET Emmanuelle	DREAL Rhône-Alpes
	MORAND Claire	Agence de l'Eau RMC
INVITES	DOUCET Franck	Association Départementale des Irrigants de l'Isère
	MURGAT Laurent	Syndicat des Pisciculteurs du Sud-est
	DREVET Christian	FRAPNA Isère
	CHEVALEREAU Ylang	ACTeon
	BERGE Manon	ACTeon
	CONSTANTIN-BERTIN Christel	Chargée de mission de la CLE
BENHIBA Karima	Secrétaire de la CLE	

Etaient excusés :

	Nom Prénom	Organisme
ELUS	BARBIER Jean-Pierre	Communauté de Communes Bièvre Isère
	BARBAGALLO Max	Communauté de Communes de Bièvre Est
	BECT Gérard	Communauté de Communes du Territoire de Beaurepaire
	MIGNOT Philippe	Région Rhône-Alpes – Président de la CLE
	NUCCI Christian	Conseil Général de l'Isère
USAGERS	ROBIN-BROSSE Jean	Chambre d'Agriculture de l'Isère
ETAT	GARCIA Basile	DDT de la Drôme
	LIONET Jacques	DDT Isère

Etaient absents :

	Nom Prénom	Organisme
ELU	DESCOURS Christian	Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique BLV
	GUERRY Jean-Louis	Communauté de Communes du Pays Roussillonnais